



CONSEIL de VOYAGES

Précautions à prendre avant de partir en voyage

Perte ou vol de bagages, il y a des précautions à prendre avant de partir pour ne pas tout perdre. Voici les plus simples et les plus efficaces.

Photocopiez votre passeport et vos cartes de crédit.

En cas de perte ou de vol, vous disposerez des renseignements de base qui accéléreront la production de nouveaux documents. «Rangez évidemment ces photocopies ailleurs qu'à l'endroit où vous conservez vos originaux.



Sur place, quand vous partez en promenade ou en expédition, déposez votre passeport dans le coffre-fort de l'hôtel ou encore de votre chambre, puis apportez sa photocopie avec vous.

Notez les numéros de téléphone internationaux.

Au dos d'une carte professionnelle que vous glisserez dans votre porte-monnaie, inscrivez les numéros de téléphone sans frais des émetteurs de vos cartes de crédit et de vos chèques de voyage et très important, celui du service d'assistance voyage de votre compagnie d'assurances. Testez-les avant de partir. Vous pouvez aussi vous envoyer un courriel Hotmail ou Gmail dans lequel vous aurez noté toutes ces coordonnées, de même que l'adresse courriel de votre agent de voyages. Où que vous vous trouviez sur la planète, vous pourrez récupérer ces informations grâce à Internet.



Vérifiez si le gouvernement canadien assure une présence là où vous allez.

Vous vous rendez dans une destination peu fréquentée? Vérifiez si le Canada y a un consulat ou un bureau d'affaires sur le site : www.international.gc.ca. Par le truchement de ses agences, le gouvernement du Canada est tenu de vous aider à l'étranger si vous éprouvez des problèmes. Par exemple, c'est lui qui doit remplacer un passeport volé, perdu, endommagé ou expiré (prévoyez des frais). Il doit aussi vous fournir une liste de médecins et d'hôpitaux de la région où vous vous trouvez

et vous prodiguer des conseils et les coordonnées des services policiers et médicaux de la région si vous êtes victime de vol, d'agression sexuelle ou d'autres actes de violence.



CONSEIL de VOYAGES

«Si vous avez besoin d'une aide financière d'urgence, les bureaux du gouvernement du Canada peuvent vous faire virer des fonds». Certes, vous devrez le rembourser à votre retour au pays, mais au moins vous aurez été dépanné.

Vous visitez des pays où le Canada n'a aucune présence officielle? Notez si un autre État membre du Commonwealth y a une ambassade, un consulat ou un bureau d'affaires. En Birmanie, par exemple, l'ambassade d'Australie pourra vous prêter assistance

Quoi faire en cas de perte ou de vol des bagages.

Perte de bagages

Il peut arriver que le transporteur aérien égare vos bagages entre deux aiguillages. Si cela se produit, signalez immédiatement l'incident au service des bagages de votre transporteur ou de l'aéroport. Contactez le personnel de la compagnie aérienne qui, dans certains cas, paiera pour l'achat de produits de première nécessité. Le transporteur devrait retrouver vos bagages rapidement et les acheminer à votre hôtel.



Vol de bagages

Mais si, par malheur, des voleurs vous piquent vos bagages, comment devez-vous réagir?

Si vous êtes en vacances dans un «tout compris».

Alertez immédiatement le représentant du voyageur. «Normalement, il a un représentant sur place dans cette région, il sait comment réagir et a probablement des contacts avec le consulat canadien».

Si vous voyagez sans intermédiaire.

Rendez-vous le plus tôt possible dans un poste de police et rapportez le vol. En effet, votre assureur ne vous indemniserait que si vous produisez un rapport de police. Si vous ne comprenez pas la langue, demandez à un policier qui parle anglais ou français de vous traduire le document avant qu'on ne l'imprime. Vérifiez que c'est bien votre version des faits qui y figure et qu'aucun détail n'a été omis. Si des éléments sont absents du rapport, vous aurez beaucoup de difficulté à toucher une pleine compensation de votre assureur.

Enfin, lancez les démarches pour demander un passeport de remplacement. Vous devrez démontrer que vous êtes citoyen canadien, d'où l'importance d'avoir minimalement une photocopie de votre passeport.



CONSEIL de VOYAGES

Les assurances de biens

Si votre assurance habitation ne couvre pas vos bagages à l'étranger, vous pouvez faire ajouter un avenant à cet effet. Vous êtes victime d'un vol? Votre assureur pourra alors vous dédommager, mais sur présentation d'un rapport de police. Vous devez donc obtenir ce précieux document le plus tôt possible. Normalement, le règlement des sinistres s'effectue au retour du périple.



Comment faire une demande d'indemnisation

- Dès que vous avez connaissance de la perte de vos biens, appelez le service d'assistance voyage de votre assureur pour faire part du problème. «Le représentant vous aidera à recueillir les informations nécessaires pour que votre demande d'indemnisation soit complète.
- Attendez d'obtenir l'autorisation de l'assureur avant d'acheter des effets personnels pour continuer votre voyage. Conservez précieusement toutes vos factures afin de vous faire rembourser.
- Faites-vous confirmer la procédure à suivre. Par exemple, devez-vous faxer le rapport de police sur-le-champ ou pouvez-vous le faire à votre retour?
- Rappelez-vous que les assureurs n'offrent pas de protection contre le vol d'argent comptant.

ATTENTION!

**Enfin, si vous apportez votre téléphone cellulaire, intelligent ou autre.
Soyez particulièrement vigilant.**

«Ces appareils et tous les objets électroniques sont des cibles prisées par les voleurs»